

FO

LA FORCE SYNDICALE

MTES
MINISTÈRE DE
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MCT
MINISTÈRE DE
LA COHÉSION DES
TERRITOIRES



Avec FO, construisons notre avenir

Mars 2018

Face à « Action Publique 2022 »

FORCE OUVRIÈRE porte sa vision POUR l'État territorial !

Depuis 2007 et les prémices de la RGPP, jusqu'au lancement de la réforme territoriale en passant par la modernisation de l'action publique, FORCE OUVRIÈRE n'a cessé de porter sa vision et ses alertes pour la défense du service public républicain.

Avec la certitude que l'amélioration de la qualité du service public, très présente dans les discours en contradiction avec la réalité des faits, passe par l'exigence de poser l'expression des besoins, de repartir des fondements de la République, de redonner les moyens et les effectifs aux différents services, administrations et établissements qui ont été supprimés depuis plus de 10 ans. Et aussi d'assurer une présence départementale et infra-départementale des services publics !

Tout autant de conditions non-réunies dans les démarches engagées depuis 15 ans, et aux antipodes des objectifs aujourd'hui poursuivis par « Action Publique 2022 ». Très loin de l'exigence des questionnements posés par FORCE OUVRIÈRE depuis 2007: « *Quels besoins publics ? quelles missions et politiques publiques pour y répondre ? quelle organisation, quels moyens et quels services publics, dans le respect des 3 versants de la Fonction Publique de la République, pour leurs mises en œuvre ?* ».

Pour lutter contre les dogmes et la pensée unique dictant aujourd'hui les orientations et décisions impactant le service public républicain, FORCE OUVRIÈRE, première organisation syndicale au sein des MTES/MCT et des directions départementales interministérielles, porte au débat son cahier des charges, pour **Un État garant de l'égalité territoriale, de la solidarité nationale et de la redistribution.**

FORCE OUVRIÈRE pose ici son diagnostic et place ses revendications sur la table !

Aménagement DGAC
Ecoles et centres de formation
Administration centrale
Transports
Parcs nationaux
DEAL
ANCOLS
Météo France
DIRM
DIRM
IFSTTAR
DREAL
Logement
Agences de l'eau
DOTM
ONCFS
AFB
IGN
DIR
VNF
CEREMA
Risques naturels
Ecologie
Sécurité routière

FO

Avancements
Efficacité
Mobilité choisie
Santé au travail
Gestion nationale
Reconnaissance
Emaux de paix
Autobâtiment
Technicité
Chaine ministérielle
Pouvoir d'achat
Egalité professionnelle
Augmentations salariales
Service public
Neutralité
Prévention
Tours de travail
Prévention
Egalité professionnelle
Augmentations salariales
Service public
Ascenseur social
Partenariat public-privé
Sécurité sociale

Pour un État présent, pertinent et cohérent à tous les étages de la République :

Les positions de FORCE OUVRIERE sont claires et connues concernant « Action Publique 2022 », véritable chantier « Démolition publique 2022 ». FORCE OUVRIERE considère qu'il y a motif à renforcer les missions et services de l'État, certainement pas à réduire et banaliser une nouvelle fois l'État territorial ni à chercher à le couper des ministères techniques.

Ce qui ne coule pas de source si l'on en croit les projets du SG du ministère de l'Intérieur mis sur la table lors du CT des DDI du 14 décembre 2017 :

- **rendre aussi modulable la structure des services départementaux en fonction des territoires** (fusion de DDI ? Intégrations de DDI dans les préfectures?) **que l'application du droit a vocation à le devenir au travers du « droit d'expérimentation » ouvert aux préfets fin 2017 ;**
- **transférer les unités départementales des directions régionales sous l'autorité des préfets de départements ;**
- **homogénéiser les statuts (fusions de corps?) des personnels exerçant en DDI et alléger voire remettre en cause le rôle des CAP en renforçant le pouvoir des préfets en termes de gestion des agents ;**
- **renforcer l'interdépartementalité** pour gérer la pénurie de compétences « rares » (ou devenues rares suite aux saignées en effectifs) ;
- **regrouper tous les (derniers) fonctionnaires exerçant au niveau « infradépartemental » en un même lieu** (et donc sous une autorité unique ?) ;
- **verser les personnels exerçant au niveau départemental dans un programme commun** (le BOP 333) ;
- **poursuivre et amplifier la mutualisation des fonctions support** au niveau départemental et régional, pour mieux priver les directions de toute autonomie de gestion, voire même externaliser ces fonctions supports car ne l'oublions pas, un gouvernement précédent a bien dit qu'il n'avait nul besoin que certaines tâches administratives soient réalisées par des fonctionnaires.

Un vaste programme d'enfermement du niveau départemental dans un schéma préfectoral, de dépeçage de la chaîne ministérielle et des directions régionales, d'attaques généralisées contre les statuts particuliers et les CAP motivées parce que la gestion de 28 000 agents de DDI serait « compliquée ».

Le tout emballé derrière des motifs qui ne tromperont personne !

La porte ouverte donc à ne plus avoir une politique nationale déclinée sur l'ensemble du territoire de la République... mais autant de politiques départementales appliquées « à la tête du territoire », « à la tête du client », et au gré de l'humeur du préfet.

La porte ouverte aussi à la transformation, désormais bien entamée, des services territoriaux de l'État en cabinets de préfectures en lieu et place de services porteurs d'enjeux de long terme.

Et alors que le pouvoir des élus locaux se renforce, la capacité des services de l'État à résister à la pression politique locale a été réduite à peau de chagrin. Ainsi, l'interministérialité structurelle débridée mise en œuvre au niveau départemental en 2010, a coupé des directions jusque là en capacité d'interpellation directe de leurs ministères. Bilan : l'État territorial n'ose souvent plus dire « non » alors même qu'il devrait parfois le faire, renvoyant l'édification de garde-fous sur le terrain contentieux ... ou de la confrontation publique !

Alors même que l'État central a besoin d'accompagner ses politiques publiques au plus près du territoire au moyen de conseils et d'expertises portés par les services déconcentrés : d'où l'importance de sauvegarder le lien administration centrale/services déconcentrés !

FORCE OUVRIERE réaffirme la nécessité de conforter en moyens et compétences les niveaux régionaux, départementaux et infra-départementaux des services de l'État, leur articulation et leur pilotage national en ancrage fort avec les ministères.

- ***FO milite pour (re)mettre en place un réel pilotage ministériel des services et établissements sous tutelle, ainsi que la réactivation d'un lien direct entre ministères et DDT-M,***
- ***FO défend les directions régionales en tant que directions ministérielles, et demande à stabiliser leur organisation.***
- ***FO exige le maintien des Directions Inter-Régionales des Routes dans le giron des services déconcentrés du MTES.***
- ***FO s'oppose à toute nouvelle mesure de déconcentration de la gestion des personnels, à toute attaque contre l'exercice des missions dans des directions de plein exercice, ainsi qu'à toute opération de dépeçage des directions régionales pour venir grossir le rang des victimes de l'interministérialité débridée.***
- ***FO exige à l'inverse que soient renforcés les liens de gestion ministérielle avec l'ensemble des agents mettant en œuvre les politiques de nos ministères, quel que soit leur lieu d'affectation (avec l'exemple des officiers de ports affectés dans les GPM), et que la DRH du MTES redécouvre enfin l'intérêt de valoriser, défendre (et respecter !) les CAP ministérielles en tant que creusets de gestion de parcours professionnels au service des politiques publiques.***
- ***FO exige de conforter les recrutements sur les corps ministériels, outils privilégiés de déclinaison des politiques publiques, et défendre leur gestion nationale dans le contexte de la création de la DRH de l'État et de vellétés de déconcentration de la gestion des personnels au niveau préfectoral.***
- ***FO réaffirme son opposition à toute conception d'une Fonction Publique basée sur la banalisation et l'harmonisation sur le « moins disant » interministériel, l'enfermement et le ralentissement des carrières, l'individualisation et l'arbitraire.***

Pour un État qui conforte ses fonctions régaliennes par la diversité de ses postures :

FORCE OUVRIERE est bien entendu intrinsèquement attachée à la consolidation et au renforcement, lorsque cela est nécessaire, des missions et moyens de l'État dédiés aux fonctions de contrôle, de sécurité, d'instruction réglementaire, etc. Certaines de ces missions sont d'ailleurs largement remises en cause : sous-dimensionnement de moyens dans les missions de police et de contrôle, remise en cause de la sécurité alimentaire avec des démarches comme l'auto-contrôle... avec le résultat que l'on sait !

Les services déconcentrés (au niveau départemental et régional) ainsi que les services départementaux de l'AFB et de l'ONCFS en articulation avec eux jouent ainsi un rôle fondamental sur la mise en oeuvre des politiques de nos ministères, environnementales notamment pour répondre aux objectifs européens. Dans le cadre de leurs missions de polices, leurs activités et leurs moyens doivent être confortées.

Pour autant, résumer la cible du « cœur d'État » à ces seules missions constitue une grave erreur, y compris pour leur bon exercice.

Maintenir l'unicité de la République et l'application des principes républicains sur l'ensemble de son territoire passe par un État à même de combiner un certain nombre de postures complémentaires et toutes indispensables : garant, visionnaire, partenaire, solidaire, impulsor, régulateur, opérateur... et recours lorsque les circonstances le justifient.

A vouloir opposer entre elles, supprimer, parcelliser ou externaliser ces différentes postures, c'est la cohérence de l'action de l'État elle-même que l'on met en cause. En témoigne les effets induits par le retrait de l'État « partenaire » du territoire plaçant l'État « instructeur » en première ligne des critiques des élus (attaques violentes contre les normes et certaines directions régionales suite à la disparition des capacités de pédagogie et d'accompagnement au niveau départemental).

Or c'est bien en accompagnant les politiques publiques le plus en amont des projets que l'État apporte sa réelle plus-value !

Garantir la neutralité de l'application des lois de la République, c'est aussi lutter contre l'externalisation de missions des services de l'État vers des opérateurs et le transfert de missions exercées par des agents publics.

- ***Parce que les missions de nos ministères sont incontournables pour permettre aux usagers de se déplacer, de se loger, de vivre dans un environnement sûr et protégé où qu'ils se trouvent, FO défend l'ensemble des missions :***

- ***celles du quotidien d'un État opérateur (à l'exemple de la gestion des infrastructures et du patrimoine de l'Etat),***
- ***celles de l'immédiateté d'un État protecteur (au travers de la prévention et de la gestion des crises),***
- ***en passant par un État médiateur et garant des principes d'égalité Républicaine (au travers notamment des services territoriaux),***
- ***sans oublier celles d'un État responsable de l'avenir (grâce notamment à ses établissements et services scientifiques et techniques et d'administration centrale).***

- ***FO s'oppose à toute nouvelle suppression, transfert ou externalisation de missions (comme en matière de sécurité des navires), et exige au contraire le redéploiement de missions techniques utiles pour le portage des politiques publiques.***

- **FO s'oppose à toute nouvelle vague de décroissements budgétaires au détriment de nos ministères.**
- **FO revendique dans ce cadre la mise en place d'une stratégie ministérielle ambitieuse de formation répondant à des besoins liés à des missions pérennes, favorisant l'épanouissement de chacun dans des parcours choisis et valorisants, déclinée en plans de formations dans l'ensemble des services et établissements, appuyée sur le concours de l'ensemble des moyens de formation ministériels (Ecoles, CMVRH et Instituts de formation).**
- **FO exige la remise en place de réseaux métiers ministériels, intégrant l'ensemble des services et établissements mettant en œuvre les politiques, avec l'appui du CMVRH. FO s'oppose à toute inter-ministériation des CVRH. FO exige le maintien des écoles sous tutelle de nos ministères ou comme parties intégrantes des Établissements Publics IGN et Météo-France ainsi que la sanctuarisation de leurs moyens.**
- **FO revendique une expression ministérielle ambitieuse et prospective sur l'avenir du réseau de ses écoles pour en garantir la pérennité, dans le respect de leur identité et le maintien des valeurs de service public, qui sont leur marque de fabrique.**

Pour un État simplificateur... mais pas dérégulateur :

Nouveau leitmotiv de la réforme de l'État, la simplification administrative relève d'un effet de mode ou d'un mirage. En premier lieu, il faut rappeler que les normes tout comme les procédures administratives ne sont pas des contraintes mais des outils pour porter des politiques : la réglementation thermique des bâtiments a pour vocation de permettre d'éviter la précarité énergétique et de limiter les dépenses énergétiques. La protection des cours d'eau contre les pollutions a pour objectif de préserver la qualité de la ressource en eau et de prévenir des problèmes sanitaires ou économiques en matière d'alimentation en eau potable.

Il ne s'agit donc pas de contraintes insupportables pour des citoyens écrasés par des lourdeurs administratives mais bien d'outils pour placer les réalisations d'aujourd'hui face à leurs effets dans le temps long.

D'aucuns tendent à faire croire que la simplification administrative est porteuse d'économies budgétaires et que les fonctionnaires concernés devront changer de métier (notamment à propos du silence vaut accord). Il n'en est rien. Au contraire, si nous voulons maintenir le même niveau d'exigence en termes de contrôles et de régulation, il est indispensable de renforcer les services chargés de l'instruction de ces dossiers pour avoir un niveau de réactivité suffisant.

Une simplification administrative avec le même niveau d'érosion des moyens des services équivaldrait de fait à une dérégulation totale. Or l'État a vocation à maintenir sa posture de régulateur pour encadrer les différentes démarches particulières dont la somme ne constitue pas l'intérêt général. Un intérêt général qui ne saurait être garanti dans le cadre du développement d'un droit « souple » offert aux préfets (tel qu'encouragé par expérimentation début 2018), avec l'exemple pâtant de la protection des cours d'eau renvoyée au niveau local en 2017 : jusqu'à 40 % de disparition des protections dans certains départements !

- **FO dénonce la possibilité ouverte aux préfets d'un pouvoir d'expérimentation du droit « souple », exige la mise en place effective d'une instance de suivi national tel que le principe en a été acté par le SGG à la demande de FO.**
- **FO revendique la remise en place de compétences techniques de proximité, connectées à un réseau métier ministériel, seules à mêmes de porter la mise en œuvre opérationnelle des réglementations auprès des porteurs de projets.**
- **Si une coordination avec les autres services de l'Etat sont nécessaires dans le cadre des MISEN, les services départementaux de l'AFB et de l'ONCFS constitués d'inspecteurs de l'environnement doivent conserver une indépendance par rapport aux préfets.**

Pour un État n'opposant pas spécialisation et approche intégratrice :

Les réformes de l'État et de l'action publique en général sont le plus souvent justifiées par l'une de ces deux motivations contradictoires : vouloir disposer de services spécialisés destinés à porter une politique publique spécifique et, de l'autre, vouloir disposer d'une vision intégratrice plus large (au niveau territorial ou au niveau d'une thématique).

Par exemple la sécurité des installations classées pourrait être vue sous l'angle d'une démarche globale de prévention des risques ou bien être une partie de l'action publique dans le domaine agroalimentaire. Ou encore la thématique mer peut être vue comme une politique globale ou être éclatée dans les différentes thématiques sectorielles : affaires étrangères, économie, transports, recherche, environnement, énergie...

L'État doit disposer d'une capacité d'intégration des différentes politiques publiques aux différentes échelles du territoire, y compris pour être audible et crédible vis-à-vis des acteurs territoriaux. En effet, les élus ne gèrent pas une « collectivité risques » à côté d'une « collectivité sociale », d'une « collectivité santé/alimentation », d'une « collectivité énergie », d'une « collectivité agricole », d'une « collectivité économie », d'une « collectivité logement » ou d'une « collectivité écologie », par exemple.

Nous constatons que régulièrement des réorganisations de services, très déstructurantes, sont conduites pour l'un de ces deux motifs, entraînant le constat après quelques années, des dégâts entraînés !

Il nous paraît important d'arrêter ces réorganisations incessantes qui paralysent l'action publique. Quel que soit le mode d'organisation choisie, la logique de gestion de projet existe au sein des administrations de façon à limiter les coûts de transaction des formes organisationnelles choisies. Et ce sans oublier que la capacité d'intégration n'est rien sans compétences techniques ou thématiques, creusets d'une indispensable expertise publique indépendante (compétences clairement menacées par les abandons de missions, la réduction des moyens et la volonté de banalisation des parcours professionnels des agents par coupure croissante de leurs ministères respectifs).

Or, sans expertise technique ni capacité de conduite de projet (exemple de l'abandon brutal des missions de conduite d'opération en bâtiment), l'État perd toute capacité à apprécier la réelle pertinence des règlements qu'il établit ainsi que la bonne application de ses politiques par les acteurs des territoires. Il devient incantatoire, incapable de porter une appréciation sur le fond des dossiers dont l'instruction lui revient, ni de comprendre les contraintes des collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle des projets (police de l'eau, accessibilité, politiques techniques du bâtiment, précarité énergétique des territoires ruraux, adaptation des territoires aux changements, notamment climatiques).

Sans expertise technique, l'État est incapable d'appliquer à son propre patrimoine les politiques qu'il porte (patrimoine immobilier/enjeux énergétiques – infrastructures de transports – digues domaniales, etc), et de contrôler les opérateurs intervenant pour son compte (agences, concessionnaires, fournisseurs, etc).

Sans expertise technique, l'État ne sera plus non plus en capacité de gérer les crises de plus en plus fréquentes (qu'elles soient d'origine industrielle/anthropique ou « naturelles », etc... voire multi-factorielles).

- ***FO dénonce la stigmatisation des missions d'ingénierie publique au sein de nos ministères.***
- ***FO milite pour retrouver un cap commun mobilisateur et conforter une culture assise sur le socle ministériel MTES/MCT, valorisant l'ensemble des profils professionnels derrière des politiques portées et reconnues.***
- ***FO revendique le maintien des compétences transversales présentes en DDT(M) et DREAL pour porter les politiques publiques au travers des démarches de planification et d'aménagement des collectivités.***
- ***FO s'oppose à tout démantèlement du Cerema, gage du maintien d'une expertise technique transversale.***
- ***FO revendique le renforcement des CAP en tant que creusets de construction de parcours professionnels permettant l'acquisition de compétences transversales ou spécialisées.***

Pour un État à l'écoute et partenaire éclairé des collectivités locales :

Dans la République décentralisée, les collectivités locales jouent un rôle incontournable de mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques.

Et parce que celle-ci ne se décrète pas, est parfois de plus en plus complexe, l'État doit être en capacité d'accompagner la mise en œuvre des politiques auprès des collectivités, d'assurer la pédagogie autour de l'objectif des réglementations, de fournir leur « mode d'emploi » et outils de mise en œuvre, de trouver un compromis entre nécessaire prise en compte des enjeux de développement et intégration des enjeux de long terme.

Oui, la mise en œuvre d'une politique publique constitue un projet complexe et multi-partenarial par excellence. Elle justifie donc à chacune de ses étapes – définition, établissement des outils et guides, déclinaison stratégique territoriale, portage auprès des acteurs, mise en œuvre opérationnelle, contrôle et évaluation, retour d'expérience – la mise en œuvre de capacités d'ingénierie publique dans sa définition la plus large notamment au sein des services de l'État, en lien et articulation avec l'ingénierie des collectivités. Et ce en ne cherchant pas à galvauder l'étiquette "ingénierie" en la réduisant à du simple pré-contrôle de légalité.

Ce qui rejoint très directement la question du maintien/reconstitution des compétences techniques et de conduite de projet. A titre d'exemple, les politiques du logement sont complexes et diversifiées, de l'établissement d'une législation et d'une réglementation (normes de construction, modalités d'organisation des opérateurs, plans territoriaux d'aménagement) à une action directe ou incitatrice (construction, subventions, incitations fiscales...). Oscillant aujourd'hui entre contractualisation et délégation de compétences, le champ des politiques de l'habitat est éclaté entre des procédures diverses mobilisant des acteurs différents (communes, intercommunalités, départements, professionnels, partenaires sociaux, associations...), à des échelles distinctes (quartier, commune...), sur des démarches a priori complémentaires, mais généralement cloisonnées.

Dans un système devenu complexe par nature, alors même que les moyens et compétence de l'État « chef d'orchestre » auraient dû être confortés, les coups de boutoirs successifs ont au contraire induit une déqualification du rôle des services et agents, parfois réduits au seul rôle d'instructeur, alors que leur plus-value sur des sujets y compris techniques est importante (d'autant plus si l'on veut porter des thématiques telles que l'énergie, la santé, l'accessibilité). Avec un potentiel de compétences existant encore notamment au niveau départemental... qu'il convient de sauver avant disparition définitive !

Avec la nécessité que ce même État puisse se projeter aux différentes échelles territoriales et de temps pour contribuer et arbitrer la définition de la déclinaison de la politique nationale au niveau local (avec nécessité de reconstituer une capacité d'observation/prospective dans les services). Qu'il puisse ensuite agir en partenaire éclairé de sa mise en œuvre, capable de peser auprès des collectivités et d'impulser des projets et des maîtrises d'ouvrages là où le jeu d'acteurs territoriaux était déficient. Ceci rejoignant la nécessité de structurer les acteurs en fonction de la politique à porter.

L'ensemble des politiques gouvernementales portées par les MTES et le MCT doivent rester des politiques nationales, et les services déconcentrés doivent avoir les moyens et les compétences de piloter cette politique, de peser comme partenaire crédible auprès des collectivités investies, d'impulser des actions et l'émergence de maîtrises d'ouvrages sur des territoires déficients.

- ***FO dénonce les suppressions dogmatiques de missions d'ingénierie et de solidarité, exige un moratoire sur les fermetures d'implantations infra-départementales des DDT(M) et la reconstitution d'une chaîne ministérielle globale d'ingénierie publique au service de l'État pour ses besoins propres et en appui des collectivités pour la mise en œuvre des politiques publiques.***
- ***FO revendique une ouverture renforcée du concours du Cerema aux collectivités en lien avec les DDT(M) et DREAL.***

Pour un État réellement connecté à la connaissance du territoire et de ses acteurs :

La connaissance du territoire – qu'il s'agisse de la connaissance des caractéristiques physiques, géographiques, économiques, sociales, sociologique – est le fondement de toute action publique. En effet, par exemple pour prévenir les conséquences d'une inondation il est nécessaire de prévoir quelles seront les zones les plus rapidement touchées et pouvoir évaluer au plus vite les impacts (voies de communication coupées, usines...). Ou encore, lorsqu'il s'agit de répartir des subventions, il est indispensable de connaître finement les différents acteurs et les différents enjeux pour pouvoir expertiser les dossiers.

Cette connaissance du territoire ne relève pas de savoirs formalisés. Ce serait une erreur de penser qu'un recueil de données dans des systèmes d'information géographique (SIG) peut suffire à avoir une réelle connaissance du territoire. Ces SIG sont des outils très performants pour soutenir l'action des services publics de proximité. Toutefois, pour pouvoir les exploiter rapidement et efficacement, en particulier en période de crise (point développé spécifiquement ci-après) mais aussi éviter les pièges liés à la lecture décontextualisée de ces outils. Il est donc plus que jamais nécessaire de disposer de services de proximité au-delà des seules fonctions considérées comme régaliennes ou d'accueil du public.

- ***FO exige un moratoire sur la fermeture des implantations infra-départementales des DDT(M), et s'oppose à toute fermeture de site des EP sous tutelle des MTES/MCT (Cerema, Météo-France...).***
- ***FO revendique le maintien de la transversalité des compétences du Cerema en appui des DDT(M) et DREAL, ainsi que son expertise en matière de SIG en appui des DDT(M) et DREAL notamment.***

Pour un État que l'on peut encore toucher du doigt... et pas seulement de la souris :

Les démarches liées à l'Open Data sont séduisantes. Toutefois, il est très réducteur d'imaginer que ce chantier puisse constituer à lui seul une perspective d'avenir pour les services publics. Par ailleurs, il convient de signaler que ce sujet est aux antipodes des préoccupations des agents qui essaient comme ils peuvent d'assurer leurs missions de base. D'autant que l'expérience récente a démontré que numérisation rimaient avec suppression, comme en matière d'Application du Droit des Sols par exemple.

Le sujet de l'Open Data doit aussi faire l'objet d'une réflexion concernant l'expertise de l'État et les modalités de diffusion aux publics. Une transparence totale de toutes les données publiques doit aller de pair avec un accroissement des capacités d'expertises et donc des moyens humains. En effet, l'Open Data peut être vu comme la dépossession de l'information par l'administration. Il est donc d'autant plus important que cette dernière dispose des capacités techniques face aux interlocuteurs professionnels qui pourraient utiliser ces données.

Autre question posée par FO sur le sujet : Le numérique est une chose, mais l'Etat va-t-il se donner les moyens en termes de « tuyau » pour faire circuler toute cette information ? Le RIE sera-t-il un jour enfin à la hauteur du tout numérique tant en termes de dimensionnement, que d'assistance pour les agents ? Le réseau actuel ne l'est certainement pas en terme de dimensionnement, la « ROLLS » promise n'est en fait toujours qu'une « 2CV » amenant l'administration à rationner les accès à internet dans certains services.

Enfin, l'utilisation des données publiques ne sera pas évidente pour des particuliers. Il est donc nécessaire que les administrations mettent à disposition de tous des outils pour exploiter ces données (sous forme libre) et d'éviter de tomber dans le piège commercial sur les informations traitées : par exemple à partir des données publiques sur les transports, il serait intéressant de proposer des dispositifs de calculs de temps de trajet porte à porte sur plusieurs autorités organisatrices de transports. Ce type de service doit être gratuit pour tous et ne doit pas faire l'objet d'une utilisation commerciale sur la base de l'Open Data.

- ***FO dénonce les risques de fracture numérique et de marchandisation de l'utilisation des données publiques, et affirme que les maisons de services de l'État et maisons de services au public constituent de simples placebos de service public.***
- ***FO revendique la mise en place des moyens nécessaires au bon fonctionnement des services et au maintien de conditions de travail satisfaisantes en lien avec tout chantier de numérisation, ainsi que les plans de formation permettant de ne laisser aucun agent sur le bord du chemin.***

Pour un État qui sera encore là quand on l'appellera à l'aide :

L'actualité des derniers mois a placé sur le devant de la scène la question cruciale de la gestion de crise. Institutionnellement, le pilotage de la gestion des crises est confié au représentant de l'État dans le département, ou de la zone de défense lorsque les circonstances le nécessitent. Une responsabilité assurée avec l'appui de compétences réputées mobilisables au sein des services territoriaux de l'État... ce qui est de moins en moins le cas !

Et ceux qui pensent encore disposer de la somme de ce que pouvaient apporter les DDE, DIREN, DRIRE, DRE, CRICR... risquent fort d'avoir un réveil difficile « le jour où ».

En effet, les quatre piliers fondant les compétences correspondantes –recoupant d'autres volets abordés ci-avant– sont aujourd'hui largement fragilisés :

L'existence de compétences techniques :	La présence et la connaissance territoriales
<p>Le retrait de missions à dimension technique du niveau départemental font peu à peu disparaître les compétences techniques dans les services départementaux au fur et à mesure du départ plus ou moins forcé des agents compétents, également appelés « sachants » dans l'organisation de la gestion de crise.</p> <p>L'interministérialité telle que mise en œuvre en 2010 a par ailleurs entraîné une coupure DR/DD ainsi qu'un mouvement de banalisation des compétences, y compris dans la chaîne hiérarchique...</p> <p>...ce qui risque de s'aggraver en cas de renforcement de la déconcentration de gestion des agents coupés de leurs ministères.</p>	<p>En gestion de crise, une réactivité éclairée est nécessaire. Le réseau d'implantations infra-départemental des services de l'État leur permet d'envoyer des agents compétents en tout point du département dans des délais très restreints et répondant aux besoins.</p> <p>Et lorsqu'il faut contrôler en une journée l'état d'une trentaine d'ouvrages "à risques" dans un département en vigilance orange, disposer d'équipes d'interventions au plus près des événements, il faut être réactif et disposer de moyens humains suffisants.</p> <p>Par ailleurs, en situation de crise, cette décision éclairée se prend avant tout en fonction des impacts possibles, donc de la connaissance des enjeux, des vulnérabilités et des acteurs.</p> <p>Or, si certaines connaissances peuvent se retrouver dans les bases de données, rien ne remplacera jamais la présence humaine.</p>
L'existence de moyens humains suffisants en tout temps	L'anticipation
<p>Si la diminution des effectifs tend à complexifier la gestion de la compétence, elle a également un impact direct sur la gestion de crise dans la durée.</p> <p>En effet, la gestion d'une crise conduit à mobiliser un grand nombre d'agents et de cadres en période de crise, soit en cellule de crise soit sur le terrain pour des contrôles techniques préventifs.</p> <p>Et si la crise dure, une crise de gestion de la ressource humaine mobilisable s'installe dans la crise, sous le double prisme des moyens et des compétences.</p> <p>Au final, dès qu'une crise s'installe dans la durée, le fonctionnement en mode dégradé en fait de même...</p>	<p>L'interface avec les acteurs territoriaux est précieuse en la matière, l'efficacité de la gestion d'une crise dépendant beaucoup de la gestion des interfaces.</p> <p>Détruire les implantations territoriales de l'État à l'échelle infra-départementale et supprimer les missions de solidarité, c'est se priver d'un levier précieux pour aider les collectivités dans la préparation de la crise, au travers des plans communaux de sauvegarde notamment, là se joue l'essentiel !</p> <p>De même, réduire les compétences et moyens des services en matière d'aménagement et d'urbanisme, de contrôles alimentaires et sanitaires, c'est se priver d'une capacité à limiter en amont l'exposition des personnes et des biens.</p>

Les effets des crises, tant humains qu'économiques, ne cesseront alors de croître faute de prévention !

- ***FO exige un moratoire sur la fermeture d'implantations infra-départementales des DDT(M).***
- ***FO exige le redéploiement de missions et compétences techniques au plus près du territoire mobilisables en anticipation et en gestion des crises.***
- ***FO revendique le renforcement des effectifs dédiés à la gestion des crises.***
- ***FO s'oppose à toute coupure des Unités Départementales des DREAL, gage de réactivité et de pertinence d'intervention en situation de crise liée au risque industriel.***
- ***FO dénonce les projets de fermeture d'implantations de Météo-France, réduisant la capacité d'alerte auprès des collectivités et des services de l'État.***
- ***FO revendique le maintien des DIR dans le giron des services déconcentrés du MTES, et le rétablissement des lieux de gestion transversales des crises routières suite à la suppression des CRICR.***
- ***FO dénonce les baisses de moyens imposées à VNF, mettant en péril sa capacité à maintenir ses infrastructures en situation de sécurité.***

Pour une ambition réaffirmée dont l'hypothèse de base ne peut être la contrainte budgétaire :

Inscrire toute la réflexion sur l'avenir de l'État et sur l'action publique à l'aune de la réduction des dépenses publiques est non seulement malsain mais surtout contre-productif. En effet, il faut replacer la dépense publique comme générateur de croissance et les agents publics comme sources de gains pour la collectivité publique.

Ainsi, au delà des seules limites de l'« État territorial », les agents en charge de politiques environnementales ont pour objectif que la France tienne ses engagements en matière de directives européennes (et donc évitent des amendes importantes), l'ingénierie de l'État et des collectivités locales permettent de stimuler l'activité privée dans le BTP et défendre la technicité française au niveau de la normalisation européenne.

Sans parler du coût global entraîné pour la Nation par une crise majeure mal anticipée ou mal gérée, ou le retard dans l'entretien des différentes infrastructures de transport par attrition des moyens des services !

Aborder la réforme de l'État par le petit bout de la lorgnette de l'économie (supposée mais jamais démontrée !) de bout de chandelle est donc stupide et suicidaire !

- ***FO exige un moratoire sur les baisses d'effectifs, les suppressions de missions et réorganisations ou fermetures de sites.***
- ***FO exige la mise en place d'un vaste plan de recrutement statutaire sur les corps ministériels pour répondre au besoin urgent de renouvellement des générations dans les compétences nécessaires au portage de l'ensemble des politiques de nos ministères, quel que soit leur lieux de mise en œuvre (services ministériels, en interministériel, au sein d'établissements publics sous tutelle).***
- ***FO s'insurge contre les baisses d'effectifs et les réorganisations de service, et exige leur arrêt.***
- ***FO réaffirme que la prévention des risques psychosociaux passe par une volonté politique de stabiliser le contexte institutionnel, organisationnel, les missions et les effectifs des services. Elle dénonce le non respect par l'État employeur de ses obligations en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.***
- ***FO dénonce le simulacre de dialogue social mis en place par les gouvernements successifs en lien avec les réformes issues de la RGPP, de la MAP, de la Réforme Territoriale ou d'Action Publique 2022.***